



Document et procédure nécessaire à la création de carte grise en sous préfecture

Vous êtes propriétaire d'une trottinette électrique homologuée, SXT 1000 XL EEC, 500 EEC ou H-800 EEC ou d'un scooter RAPTOR 1200 ou GEKKO 1200 et vous souhaitez faire immatriculer votre véhicule en sous préfecture. Merci de suivre la procédure et de vous munir des éléments suivants :

- Certificat d'homologation fournit dans le carton de la trottinette (feuille rose ou blanche)
- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Facture ORIGINALE d'achat éditée au nom du futur titulaire de la carte grise
- Formulaire Cerfa 13750*05

TROTINETTE ELECTRIQUE

Vous trouverez ci-dessous les informations importantes se trouvant sur le certificat d'homologation et permettant de retrouver informatiquement nos différents modèles :

- [Dossier de réception UTAC E50*2002/24*0023*01](#)

	1000 XL EEC	500 EEC	H-800 EEC
47. CNIT	L1EEBECL000C009	L1EEBECL0009006	L1EA2SCL000R002
Marque	EBLADET	EVO SXT	EBLADET
0.6. Numéro de série du véhicule	SJD.....	SJD.....	SJD.....
0.2.Type + Variante Version	ES174	ES171	ES08
21.2. Numéro de série du moteur :	8 derniers caractères du numéro de série	8 derniers caractères du numéro de série	8 derniers caractères du numéro de série

- [Dossier de réception UTAC E50*2002/24*0023*02](#)

	1000 XL EEC	500 EEC	H-800 EEC
47. CNIT	L1ECEWCL000W010	L1ECEWCL000T007	L1ECEWCL000S006
Marque	SXT	EVO SXT	SXT
0.6. Numéro de série du véhicule	SJD.....	SJD.....	SJD.....
0.2.Type + Variante Version	ES174	ES171	ES08
21.2. Numéro de série du moteur :	8 derniers caractères du numéro de série	8 derniers caractères du numéro de série	8 derniers caractères du numéro de série

IMPORTANT :

Dans le cas où l'établissement ne trouve pas votre numéro série, demandez leur si ils ont fait une mise à jour du référentiel constructeur. Cela peut résoudre le problème.

SCOOTER ELECTRIQUE

RAPTOR

- Dossier de réception UTAC E4*2002/24*3147*00
- 47. CNIT = L1ECKACL000P003
- D.1. Marque : SXT
- D.3. X-MAN
- D.2. Type + Variante Version : YD-1200D-03YD1200D-03-1P
- E. Numéro de série du véhicule : L5X.....
- J.1. CL

GEKKO

- Dossier de réception UTAC E4*2002/24*1842*01
- 47. CNIT = L1ECEWCL0000014
- D.1. Marque : SXT
- D.3. E-MON MIU
- D.2. Type + Variante Version : YD1200D-01YD1200D-01-D
- E. Numéro de série du véhicule : L5X.....
- J.1. CL

Selon le texte de loi suivant la demande ou la dispense de quitus fiscal ne s'applique pas à nos véhicules à moteur car leur cylindrée est inférieure à 7,2 kilowatts (7200 watts) :

- Référence selon le décret 93-878 du 25 juin 1993 pris pour l'application de l'article 298cexies du code général des impôts (JO du 3 juillet 1993) et de l'instruction du ministère du Budget du 23 mars 1994 (BO 73 du 14 avril 1994) ont précisé les dispositions fiscales applicables aux véhicules acquis dans un pays de l'Union Européenne.

DEVOIR D'ASSURANCE :

L'obligation de souscrire une assurance n'est pas la seule contrainte qui pèse sur le conducteur qui doit en outre :

- respecter le Code de la route
- être âgé d'au moins 14 ans
- disposer du Brevet de Sécurité Routière (BSR)
- porter un casque homologué pour la moto (un casque vélo ne convient pas, car non homologué pour la conduite d'un VTM)
- l'utilisation de gants et de vêtements protecteurs est également conseillée